



Fratrie et adolescence en situation d'interculturalité

Les cas de deux jeunes suivis par la justice des mineurs

Zohra Guerraoui, Stephanie Mousset

DANS **DIALOGUE** 2012/2 n° 196 , PAGES 37 À 47

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0242-8962

ISBN 9782749232249

DOI 10.3917/dia.196.0037

Date de mise en ligne : 09/07/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dialogue-2012-2-page-37?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Fratrie et adolescence en situation d'interculturalité

Les cas de deux jeunes suivis par la justice des mineurs

ZOHRA GUERRAOUI
STÉPHANIE MOUSSET

RÉSUMÉ

À partir de la présentation de deux vignettes cliniques d'adolescents pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse, cet article traite des fonctions de la fratrie dans la dynamique familiale et dans l'élaboration identitaire à l'adolescence en situation d'interculturalité. Il montre comment la fratrie peut d'une part se révéler comme un espace intermédiaire dans les remaniements psychoaffectifs et culturels affectant l'adolescent et sa famille, d'autre part servir d'étayage à l'affirmation identitaire et à la socialisation – ou au contraire porter de façon symptomatique les souffrances et les défaillances des fonctions parentales.

MOTS-CLÉS

Adolescence, fratrie, interculturalité, famille.

Cela fait de nombreuses années que nous travaillons sur la problématique de la famille et de l'adolescent en situation interculturelle. Cet intérêt est suscité par notre proximité avec ces populations en tant que chercheurs, mais aussi en tant que psychologues, l'une dans un Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), l'autre à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). À travers

Zohra Guerraoui, MCF de psychologie interculturelle, université de Toulouse 2 Le Mirail, Laboratoire cliniques psychopathologique et interculturelle ; zohra.guerraoui@free.fr
Stéphanie Mousset, psychologue, Protection judiciaire de la jeunesse, Établissement de placement éducatif Toulouse ; stephanie.mousset@yahoo.fr

nos observations empiriques et notre pratique clinique, nous avons constaté, tout comme Rude-Antoine (1997), que la question de la fratrie constitue un axe important dans la prise en charge des adolescents suivis par la PJJ. Ces derniers, du moins ceux avec lesquels nous travaillons, ont grandi pour la majorité dans un contexte interculturel, soit parce qu'issus de l'immigration, soit parce qu'ayant des parents de cultures différentes, soit parce qu'appartenant à une minorité culturelle, en particulier tsigane. Cet article est l'occasion pour nous de réfléchir à cette question de la fratrie en situation d'interculturalité et sur ses fonctions au moment de l'adolescence. Nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse à cette problématique à partir de deux vignettes cliniques portant sur deux adolescents, qui rendront compte de deux destins de fratries. Il ne peut cependant être question de généraliser ces réflexions à l'ensemble des fratries en situation interculturelle.

Ces deux adolescents ont été placés en foyer PJJ suite à des actes délictueux. Âgés de 17 ans au moment de notre rencontre, ils étaient suivis par une équipe pluridisciplinaire, chargée de mettre en œuvre un accompagnement permettant de les soutenir dans leur cheminement identitaire et leur inscription dans le lien social. C'est au travers d'entretiens menés auprès d'eux et de leurs familles, dans le contexte d'un soutien à l'élaboration psychique, que nous avons recueilli les données cliniques présentées dans ces vignettes. Elles reprennent également des informations et des éléments d'observation apportés par les éducateurs lors des réunions de synthèse.

Ces adolescents en situation interculturelle

Bien qu'il n'existe pas de statistiques permettant de rendre compte de l'appartenance ethnique des adolescents pris en charge par la PJJ, nous constatons sur nos terrains professionnels, à l'instar de l'étude menée par Choquet et ses collaborateurs en 1998, la forte présence d'adolescents garçons vivant dans des contextes d'interculturalité. Une seconde étude, réalisée en 2004, précisait par ailleurs que ces jeunes « sont issus de milieux familiaux fréquemment marqués par des épreuves vitales (en particulier le décès du père) et sociales (dont la sortie de l'emploi des parents ou absence d'activité). Leur vie scolaire est souvent émaillée de péripéties qui aboutissent à l'accumulation de retards ou au décrochage scolaire » (Choquet, 2004). Ils sont également plus nombreux à avoir été confrontés à des expériences de violences subies et agies, notamment à des agressions sexuelles. Il serait donc dangereux d'établir un lien causal entre appartenance ethnique et délinquance. La problématique de ces adolescents est complexe. Nous tenterons de l'appréhender à partir des travaux en psychologie interculturelle.

Ces travaux relèvent que la particularité de ces adolescents réside dans leur socialisation dans deux systèmes culturels, souvent hétérogènes, parfois

contradictoires quant aux valeurs, normes et règles éducatives qui les fondent et vis-à-vis desquelles ils ont à se situer. Certains chercheurs, comme Camilleri (1990), Roisin et Guerraoui (2011), Qribi (2012), soulignent que cette réalité ne conduit pas systématiquement ces adolescents à des impasses identitaires. Ils insistent sur leur capacité à mobiliser des ressources psychiques pour gérer les écarts entre les référents culturels qui constituent leur univers et à se structurer à partir des différents modèles identificatoires. Si certains adolescents rencontrés à l'EPM ou au foyer PJJ parviennent à se construire une identité unifiée et cohérente, porteuse de « sens et de valeur » (Camilleri, 1990), à devenir des « être(s) tissé(s) de fils de toutes les couleurs » (Maalouf, 1998), d'autres, en revanche, sont en difficulté identitaire.

Comme pour la plupart des jeunes, leur adolescence se traduit par le désir d'autonomie, l'investissement dans le groupe de pairs et par un mouvement de distanciation vis-à-vis des modèles familiaux. C'est ainsi une période où les rencontres se multiplient, où prévalent le conformisme par rapport aux pairs, mais aussi la contestation par rapport aux parents, où peuvent se manifester la transgression des règles et des lois, la violence, l'agressivité individuelle et surtout collective. Plus que pour leurs camarades autochtones, l'adolescence est marquée par le fossé générationnel et culturel avec leurs parents (Malewska-Peyre, 1993). Le choix de la nationalité du pays de naissance, celui du conjoint à venir, celui des modèles de genre peuvent s'opposer aux projets parentaux et remettre en question les scénarios fantasmatiques que ces derniers avaient pu établir quant à la transmission des générations et à leur inscription dans la filiation (Drossos, 1997). Ils peuvent se révéler sources de conflits intrapsychiques et intersubjectifs. Pour certains, la contestation peut être empêchée lorsqu'ils ressentent une trop grande vulnérabilité des figures parentales. Comme nous avons pu l'observer, ils se trouvent pris dans une double nécessité de les restaurer ou les protéger et de s'en démarquer. Aussi, pour mieux cerner les difficultés identitaires de ces jeunes, pris entre revendications affiliatives et prescriptions filiatives, il est nécessaire de tenir compte du rapport ambivalent qu'ils entretiennent avec leurs parents, mais aussi avec la société française. Car si leurs parents sont idéalisés pour leur soutien indéfectible, leur courage face à l'adversité, ils peuvent aussi être stigmatisés pour leur incapacité à s'adapter et à s'inscrire dans la modernité. La société française est, elle aussi, valorisée, car perçue comme plus permissive, mais également rejetée pour le racisme qu'ils dénoncent. Colère et amertume envers la société française, honte et culpabilité envers les parents accompagnent souvent ces appréciations qui dénotent la difficulté pour ces jeunes de trouver des modèles étayants auxquels s'identifier. Difficulté de structuration du Moi qui peut être renforcée par une estime de soi négative (Malewska-Peyre, 1993).

Si, pour Costa-Lascoux (1991), les raisons de ces difficultés s'expliquent par un climat social excluant, humiliant, qui secrète leur mal-être, pour d'autres auteurs comme Moro (2006) et Yahyaoui (2010), la vulnérabilité psychique

de ces jeunes, leur difficulté à élaborer « l'altérité en soi » seraient à rechercher du côté de leurs parents qui, fragilisés par la rencontre interculturelle, ne pourraient pas leur fournir un cadre structurant. Devant ces difficultés quant à la transmission et à l'inscription dans le lien social, la plupart des études se consacrent à l'analyse des liens inter et transgénérationnels dans la famille. Très peu interrogent la dynamique des liens intragénérationnels, plus spécifiquement ceux noués au sein de la fratrie, « lieu par excellence de la transmission entre générations » (Buisson, 2003, p. 63).

La fratrie en situation interculturelle : un entre-deux entre le dedans et le dehors

Choquet souligne que « les familles des jeunes PJJ sont fréquemment nombreuses. Plus de la moitié des jeunes sont membres d'une fratrie de quatre enfants ou plus, par rapport à 13 % en population générale » (Choquet, 2004, p. 4). Les relations fraternelles apparaissent comme une préoccupation majeure dans leurs questionnements subjectifs (Rude-Antoine, 1997). Quelle place occupent-elles dans la dynamique subjective de ces adolescents et comment concourent-elles à l'émergence de processus interculturels, définis par Clanet (1990) comme l'élaboration psychique d'une synthèse entre les différentes composantes culturelles de leur identité ?

Peu de travaux existent sur la problématique fraternelle en situation interculturelle. Ceux portant sur la fratrie en général relèvent que la fraternité se coconstruit sous le regard des parents et qu'il faut la penser en lien avec la dynamique familiale, plus particulièrement avec celle des parents. Comme le souligne Scelles (2009, p. 8) « le processus fraternel s'origine toujours dans le lien aux parents, dans l'histoire familiale ». Or, l'histoire de ces parents est complexe. Leurs trajectoires de vie les confrontent à la différence culturelle et les amènent à opérer des réaménagements à tous les niveaux (familial, conjugal, individuel). Si certains parviennent à redéfinir leurs statuts, rôles et fonctions en assurant une continuité entre le dedans et le dehors auprès de leurs enfants, d'autres, en revanche, se trouvent démunis et nous disent leur difficulté à faire lien entre les deux cultures, à légitimer leurs valeurs, à assurer leur fonction éducative, à imposer leur autorité. Face à ces situations qui fragilisent ces parents devenus incapables de contenir le vécu de leurs enfants, la fratrie s'offre comme un espace de médiation, de transition susceptible de soutenir le passage du monde familial vers le monde social (Brunori, 1999). Par son « pouvoir salutogène » (Scelles, 2009), elle peut s'avérer pour l'adolescent, par l'intensité des interactions et la proximité spatiale et affective, un espace de soutien, de structuration et d'élaboration pour les réaménagements culturels et psychiques, pour sa construction identitaire, pour son inscription filiative et affiliative (Meynckens-Fourez, 1999 ; Buisson, 2003). Dans ce rôle actif de personnalisation, particulièrement à travers

les aînés, elle lui propose des possibilités d'identification et de projection à des modèles beaucoup plus accessibles et moins culpabilisants que ceux proposés par l'extérieur.

La fonction structurante de la fratrie, *via* les aînés

Déjà en 1920, Adler soulignait la place particulière que les aînés occupent dans la fratrie, les parents leur attribuant des qualités de responsabilité et de force morale. Ainsi, en situation interculturelle, ils peuvent être amenés à jouer le rôle de substitut paternel ou maternel, à pallier les défaillances des parents, à faire lien entre le dedans et le dehors. Si ces rôles peuvent être soutenus aussi bien par les filles que par les garçons, Henriquet (1999) repère une différence entre les genres. Les filles, reprenant « l'injonction de réussite » (*ibid.*, p. 178) et soutenant les processus d'adaptation de la famille, les assureraient bien plus que les garçons. Elles seraient, de plus, moins vulnérables que leurs frères (Ferradji, 2002). Par l'entremise de ces aîné(e)s, les parents peuvent être amenés à accorder des autorisations inédites et à reconsidérer leurs priorités en matière de valeurs et de règles. Cette position étayante de l'aîné, par les fonctions d'attachement, de sécurisation, de ressource et d'apprentissages sociaux qu'il assure (Meynckens-Fourez), peut se révéler structurante pour l'adolescent qui interroge son rapport au même et à l'autre. À travers l'aîné, la fratrie peut en ce sens lui offrir un espace de création, de contenance de son « exil adolescent » (Mousset, 2011) et soutenir son affirmation subjective au bénéfice des processus interculturels. C'est ce que nous avons pu observer auprès de Carlos.

Nous avons rencontré Carlos au cours de son placement au foyer. Âgé de 17 ans, il est le troisième enfant d'une fratrie de cinq. Sa famille est originaire d'Espagne, de culture tsigane. Des aînés, Carlos est celui qui est le plus en difficulté pour trouver sa voie entre les modèles portés par sa famille et ceux proposés par les institutions sociales et judiciaires. L'organisation familiale, articulée autour du charisme des figures paternelle et grand-paternelle, lui a assigné une place élective dans la transmission familiale, celle de porteur d'un héritage d'un autre ordre que celui de son frère aîné. Ce dernier assume une continuité culturelle en ayant fondé une famille selon les principes établis et en exerçant une activité professionnelle partagée par la plupart des hommes de la famille. Quant à Carlos, il est destiné à porter un héritage spirituel et statutaire. Il accompagne alors son père qui anime les célébrations religieuses au sein de la communauté. Jusqu'à son placement, Carlos est resté en suspens dans cet entre-deux, ne parvenant pas à s'inscrire de façon valorisante dans les apprentissages et dans un groupe de pairs extrafamilial, sans pour autant que ne se concrétise le statut de successeur de son père dans la communauté. C'est du côté de sa sœur aînée qu'il a trouvé une issue pour son affirmation subjective, en s'appuyant sur l'expérience de cette dernière pour s'autoriser

d'autres projets (retarder un mariage notamment), se rassurer sur ses compétences dans le lien social (en suivant la même voie professionnelle qu'elle) et engager un positionnement singulier face aux prescriptions familiales (négocier son attachement à certaines traditions et valeurs familiales tout en ménageant un espace de revendication pour son « adolescence »).

Cette trajectoire nous rappelle qu'à chaque enfant est octroyée par les parents une place particulière dans la fratrie, aux niveaux aussi bien réel, symbolique qu'imaginaire. En situation d'interculturalité, que l'enfant soit désigné comme celui qui aura la charge d'assurer la continuité culturelle ou celui qui sera le passeur avec l'autre culture, son assignation édicte implicitement des obligations envers le groupe familial, comme la conformation à ce destin, en échange de la protection et du soutien narcissique du groupe. Pour Carlos, le mandat lui enjoignant de succéder au père semblait le figer dans une image de magnificence sans qu'il puisse se dégager de cette figure idéalisée pour s'affirmer dans sa singularité. Décrit par son père comme un enfant exceptionnel, doté de dons, il occupait dans la fratrie une place élective qui le marginalisait. Il entretenait des relations assez distantes avec son frère aîné, lui préférant la compagnie de ses cousins ou de son jeune oncle paternel. La voie ouverte par sa sœur aînée, auprès de qui il a pu trouver complicité et bienveillance, s'est révélée plus accessible pour négocier ses aspirations personnelles avec les prescriptions, tant affectives que culturelles, du groupe familial, sans le mettre en péril ni s'en exclure.

Quand le lien fraternel fait symptôme

« Jalousie, rivalité, complémentarité, complicité, protection, solidarité, inceste, différence, autosuffisance » sont mis en scène dans la fratrie et révèlent toute l'ambivalence et la complexité des rapports fraternels (Yahyaoui, 2010, p. 132). Entre amour et haine, au gré des événements que traverse la famille, les relations qui lient les membres de la fratrie sont réinterrogées. Dans l'adversité, chacun, préoccupé par sa survie entre famille et société, entre réussite et échec, peut développer un sentiment d'indifférence, le « chacun pour soi », au risque de provoquer l'éclatement de la fratrie. Pour Bondu (1998), seule une parentalité forte peut la structurer. Les parents, présents réellement et symboliquement, peuvent alors contenir les débordements de leurs enfants. En les aidant à construire le Nous familial (Eiguer, 2001), à tisser le « vivre ensemble », ils permettent ainsi à chacun d'élaborer son vécu spécifique au sein de la famille, mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Mais, lorsque la parentalité fait défaut, est fragilisée ou que l'intégrité du Nous familial est menacée, les liens de solidarité de l'espace fraternel sont convoqués et se réorganisent parfois au bénéfice de la régulation narcissique du groupe familial sur un mode destructurant. En effet, quand cette solidarité se noue autour d'un secret transgressif, quelles que soient sa nature et son

origine, frères et sœurs risquent d'être pris dans une posture qui menace leur déploiement subjectif (Yahyaoui, *op. cit.*). De façon symptomatique, elle peut les conduire à des actes hors-la-loi (vol, trafic de drogue, etc.), plus particulièrement à l'adolescence. Une « délinquance fraternelle » que nous pouvons illustrer à travers le cas d'Ali que nous avons rencontré au foyer.

Âgé de 17 ans, Ali est l'avant-dernier d'une fratrie recomposée de cinq enfants, dont l'aîné est issu d'une première union de leur mère marocaine, remariée avec leur père français. Il a été placé suite à son implication dans un braquage. Ali partage avec son frère aîné germain l'expérience d'une reconnaissance non aboutie de violences subies. Il a été victime d'attouchements sexuels à 11 ans, son frère a été roué de coups par un groupe de jeunes dans la rue. Dans les deux cas, bien que décrivant l'intensité du traumatisme vécu par leurs enfants, les parents n'ont pu initier ou mener à terme les procédures judiciaires en faveur de leurs fils. Le père redoutait d'engendrer des malheurs dans la vie des agresseurs de ses enfants ; la mère avait amorcé des démarches, puis préféré finalement s'en remettre au jugement de Dieu.

Ensemble, ce couple s'affirme dans un aménagement tolérant de leurs différences culturelles. À écouter et mesurer leurs actes et leur discours, il s'avère que seules les références culturelles et de filiation du côté de la mère sont mobilisées. La famille évolue dans une atmosphère marocaine (aménagement intérieur, cuisine), les enfants pratiquent tous l'islam, ils parlent plutôt l'arabe, les relations avec la famille maternelle sont soutenues. Les références culturelles et familiales du côté paternel sont peu présentes. Le père ne s'affirme que sur le registre professionnel et par son engagement syndical. Il s'exprime peu sur son histoire et sur sa façon de considérer son rôle de père. Il laisse sa femme prendre en main la vie familiale et s'expliquer sur toutes les démarches qui y sont liées. Pour sa part, Ali ne peut porter un regard critique sur les positions de ses parents. La famille revêt pour lui une dimension sacrée qui ne peut être remise en question. Pour autant, il ne satisfait pas les attentes manifestes de ses parents : s'engager dans une formation et ne plus transgresser les lois. Tout comme eux, il rend la société et les institutions responsables de ses difficultés et de ses actes délinquants. Il revendique fièrement ses origines marocaines, de même que sa pratique de l'islam, et utilise régulièrement l'arabe pour parler avec les autres jeunes qui ont des origines maghrébines. Il s'affirme dans une affiliation à la jeunesse des quartiers méprisés par la société et les pouvoirs publics.

Ali et ce frère aîné sont les seuls de la fratrie à avoir commis des actes délinquants et à rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle : leur frère aîné utérin travaille et a quitté le domicile familial, de même que la sœur aînée qui a par ailleurs fondé une famille, alors que le benjamin poursuit sa scolarité. Tous les deux se démarquent également par une pratique de la religion différenciée par rapport à celle du reste de la famille. Ils suivent l'enseignement d'un imam que leur mère désapprouve pour ses positions qu'elle

qualifie de « radicales ». Le lien fraternel unissant Ali à son frère germain dessine un espace en marge des lois sociales et des attentes parentales : tous deux partagent, pour partie avec leur frère aîné et à l'insu de leurs parents, des secrets quant à leurs activités illicites. Ils s'inscrivent toutefois dans une certaine loyauté vis-à-vis de ces derniers face à l'intrusion des institutions dans la vie familiale, en couvrant également leurs mensonges à l'égard des équipes éducatives.

Cette solidarité fraternelle semble faire symptôme d'une organisation discordante des fonctions parentales. La dynamique familiale révèle en effet une mère sûrement culpabilisée de ne pas avoir soutenu ses enfants traumatisés, qui ne peut soutenir la fonction de tiers psychique, entretenant un cadre infantilisant, se montrant surprotectrice jusqu'à dormir dans la chambre de ses fils quand ils sont angoissés et minimiser la gravité de leurs actes délictueux. En leur présence, elle remet en question les règles du foyer, leur rappelle ses propres règles de conduite. Omnipotente, elle maintient ses fils sous sa coupe, tant affective que culturelle, sans parvenir à poser des limites claires et à faire lien entre les règles familiales et la loi sociale. Face à cette captation maternelle, le père, défaillant dans sa fonction paternelle, ne parvient pas à faire contrepoids, à jouer son rôle de tiers qui permettrait à ses fils de s'inscrire dans un autre rapport à leur mère, à la loi, mais aussi à sa culture qui trouve peu de place pour s'exprimer au sein du foyer familial.

Ce surinvestissement de la filiation et de la culture du côté maternel empêcherait Ali et son frère aîné de construire véritablement des liens entre leurs différentes appartenances culturelles, filiatives et affiliatives. Le dedans et le dehors se révèlent clivés dans ce fonctionnement familial. Tandis que leur père ne semble pas leur offrir de modèle d'identification suffisamment fort et consistant, ils recherchent probablement auprès de l'imam le sens et les valeurs que devrait représenter la figure paternelle. Ainsi, l'inscription dans la filiation et l'environnement socioculturel semble se réaliser sur le mode d'une emprise par la figure maternelle ; la fuite hors de la sphère familiale pourrait représenter, tant pour le père que pour ses fils, le moyen de sortir de cette relation qui les rend objets. Se mettre en danger et se heurter à la loi du groupe paternel pour trouver des limites semble la seule échappatoire que ces adolescents aient trouvée pour sortir du giron maternel et se construire en tant que sujets, tentant par là-même de s'inscrire dans leur double filiation et affiliation. L'identification dans la délinquance à des pairs d'origine maghrébine pourrait cependant compromettre cette entreprise. Pourtant, on peut aussi voir dans ce mouvement la volonté d'Ali de soutenir son affiliation à la culture maghrébine autrement qu'à travers la figure maternelle. S'appuyer sur des doubles qui fonctionnent sur le même mode, avec lesquels il partage valeurs et difficultés sociales dans un cadre structuré et contenant tel que le foyer, peut soutenir son processus de séparation et de subjectivation, lui permettre d'accéder à une maturité psychique.

Pour Ali, contrairement à Carlos, l'espace fraternel est pris dans les défaillances parentales et ne peut opérer comme un relais structurant entre le dedans et le dehors. Un accompagnement éducatif ou psychothérapeutique apparaît nécessaire, d'autant qu'Ali manifeste de nombreux symptômes post-traumatiques. Ceci nous invite à penser l'accompagnement dans la prise en compte des liens fraternels en situation interculturelle.

Quel accompagnement clinique ?

La prise en charge des sujets en situation interculturelle s'est longtemps inscrite dans les modèles et dispositifs ethnopsychanalytiques, centrés sur la dimension culturelle, ou dans les démarches systémiques ou psychodynamiques « classiques » négligeant cette problématique. De nouvelles approches, telle la perspective systémique interculturelle (Daure, 2010), cherchent un équilibre entre la prise en compte de la différence culturelle et l'évitement de l'écueil culturaliste. Il s'agit en effet d'articuler différents registres du même et de l'autre sur les plans subjectif, familial, social et interculturel. En cela, l'espace fraternel peut être mobilisé dans l'accompagnement éducatif ou thérapeutique spécifiquement comme une instance où se nouent les dynamiques de la filiation et des affiliations (Henriquet, 1999). Ainsi, sur le plan intrafamilial, témoigner de son ressenti à partir du statut et du rôle assignés à chacun, et de sa place sur le plan fantasmatique, peut provoquer des effets sur la vie du groupe. Il est alors possible pour la famille de raconter et d'élaborer son roman migratoire, ou l'héritage de cette histoire, à partir de la subjectivité de chacun. La transmission selon un axe vertical conscient et inconscient peut alors être mise au travail au sein de la fratrie, « appareil à transformer, refonder l'histoire familiale » (Scelles, 2006, p. 21). Sur le plan des affiliations, le groupe de pairs peut prendre temporairement le pas sur la fratrie et être surinvesti comme espace substitutif de socialisation et d'identification. Cette « fratrie sociale » (Henriquet, *op. cit.*) s'offre également comme un lieu de ressourcement, de réparation et de protection où les liens affectifs convoquent des enjeux différents de ceux qui sont à l'œuvre dans la famille. Les parents n'étant plus au fondement du groupe, l'adhésion de l'adolescent aux valeurs, attentes et normes organisant les liens avec ses pairs participe à son processus de séparation et d'affirmation identitaire. Celui-ci se déploie aux niveaux tant personnel que culturel, souvent sur le mode de l'interculturalisation, dans ce sens où se conjuguent ressemblances et différences, ancrages et déprises à l'égard de la famille, avec l'émergence d'une identité singulière plurielle.

Cette dialectique entre filiation et affiliation semble centrale pour penser les liens entre clinique, culture et société et détermine une posture épistémologique, théorique et technique, pour appréhender la problématique de ces sujets ainsi que leur prise en charge. Si elle s'inscrit dans l'évitement de deux

écueils, la *psychologisation du culturel* et la *culturalisation du psychologique*, elle demande au psychologue de se situer également sur le plan politique, dans le sens où il inscrit sa pratique dans une réalité sociale de gestion de la différence qui suscite des positions partisanses, mais aussi de réfléchir sur son implication en tant que sujet culturel, l'analyse de son contretransfert culturel devenant incontournable (Guerraoui, 2011).

Conclusion

À travers les situations de Carlos et d'Ali, nous avons tenté de montrer combien sont complexes les fonctions de la fratrie en situation d'interculturalité. La fratrie peut agir « pour le pire comme pour le meilleur ». L'étude de l'investissement des liens fraternels, structurant dans le cas de Carlos, marginalisant dans le cas d'Ali, nous donne des informations sur la famille, sur sa capacité (ou non-capacité) à métaboliser la différence culturelle, à opérer des aménagements psychiques, des mouvements adaptatifs, pour élaborer le compromis culturel et permettre ainsi l'inscription des enfants dans leur filiation sans les couper de leurs autres groupes affiliatifs, en particulier ceux proposés par la société française.

Bibliographie

- ADLER, A. 1920. *Pratique et théorie de la psychologie individuelle*, Paris, Payot, 1958.
- BONDU, D. 1998. « L'impossible fraternité », dans B. Camdessus (sous la direction de), *La fratrie méconnue*, Paris, ESF, 31-50.
- BRUNORI, L. 1999. Le groupe fraternel, *Enfance & psy*, 9, Toulouse, érès, 16-23.
- BUISSON, M. 2003. *La fratrie, creuset des paradoxes*, Paris, L'Harmattan.
- CAMILLERI, C. ; KASTERSZTEIN, J. ; LIPANSKY, E.M. ; MALEWSKA-PEYRE, H. ; TABAODA-LEONETTI, I. ; VASQUEZ, A. 1990. *Stratégies identitaires*, Paris, PUF.
- CHOQUET, M. (sous la direction de). 2004. *La santé des jeunes de 14 à 20 ans pris en charge par les services du secteur public de la PJJ, sept ans après*, INSERM, unité 669.
- CHOQUET, M. ; LEDOUX, S. ; HASSLE, C. ; PARÉ, C. 1998. « Étude de la santé physique, mentale et sociale des jeunes PJJ », INSERM, unité 472.
- CLANET, C. 1990. *L'interculturel en sciences humaines et en éducation*, Toulouse, PUM.
- COSTA-LASCoux, J. 1991. « Liberté, égalité et civisme au collège », *Migrants formation*, 86, 128-139.
- DAURE, I. 2010. *Familles entre deux cultures. Dynamiques relationnelles et prise en charge systémique*, Paris, Fabert.
- DROSSOS, A. 1997. « Les adolescents et l'héritage de l'exil », dans F. Djardem (sous la direction de), *Quelle identité dans l'exil ?*, Paris, L'Harmattan, 49-61.
- EIGUER, A. 2001. *La famille de l'adolescent : le retour des ancêtres*, Paris, In Press.
- FERRADJI, T. 2002. « Rang dans la fratrie et risque psychopathologique », *L'Autre. Cliniques, cultures et sociétés*, 3, Grenoble, La Pensée Sauvage, 361-365.

- GUERRAOU, Z. 2011. « Prise en charge de sujets en situation interculturelle. Cinq conditions pour éviter la dérive culturaliste », *Le journal des psychologues*, 290, 18-21.
- HENRIQUET, M.-C. 1999. « Fratrie et migration », dans E. Tilmans-Ostyn et M. Meynckens-Fourez (sous la direction de), *Les ressources de la fratrie*, Toulouse, érès, 165-181.
- MAALOUF, A. 1998. *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.
- MALEWSKA-PEYRE, H. 1993. « Les troubles de socialisation chez les jeunes issus de l'immigration », dans H. Malewska-Peyre et P. Tap (sous la direction de), *Marginalités et troubles de la socialisation*, Paris, PUF, 109-129.
- MEYNCKENS-FOUREZ, M. 1999. « La fratrie du point de vue éco-systémique », dans E. Tilmans-Ostyn et M. Meynckens-Fourez (sous la direction de), *Les ressources de la fratrie*, Toulouse, érès, 37-68.
- MORO, M.R. 2006. *Manuel de psychiatrie transculturelle. Travail clinique, travail social*, Grenoble, La Pensée Sauvage.
- MOUSSET, S. 2011. « La rencontre à l'épreuve de l'exil : adolescents suivis par la justice des mineurs », *Le journal des psychologues*, 290, 32-35.
- QRIBI, A. 2012. *Socialisation interculturelle et identité*, Paris, L'Harmattan.
- ROISIN, J. ; GUERRAOU, Z. 2011. « Identité religieuse en situation interculturelle : de la transmission à la création », dans Z. Guerraoui et O. Reveyrand-Coulon (sous la direction de), *Transmission familiale et interculturelle. Ruptures, aménagements, créations*, Paris, In Press, 127-142.
- RUDE-ANTOINE, E. (sous la direction de). 1997. « Les jeunes issus de l'immigration pris en charge par la PJJ, trajectoires individuelles et diversité culturelle », Rapport de recherche, ministère de la Justice, Direction de la PJJ.
- SCELLES, R. 2006. *Accueil des fratries*, http://oned.gouv.fr/docs/rapports-rech/rapport_scelles_analyse-sos06.pdf
- SCELLES, R. 2009. *Fratries confrontées au traumatisme*, Rouen, PURH.
- YAHYAOU, A. 2010. *Exil et déracinement. Thérapie familiale des migrants*, Paris, Dunod.

SIBLINGS AND ADOLESCENCE IN AN INTERCULTURAL SITUATION

THE CASES OF TWO MINORS TAKEN INTO CARE BY THE JUVENILE JUSTICE SYSTEM

ABSTRACT

Based on two clinical case studies of adolescents taken into care by the legal protection services for juveniles and minors, this article addresses the function of sibling relationships within the family dynamics and the role they play in the process whereby adolescents living in an intercultural situation construct their identity. We show how sibling relationships can open out an intermediate space for the psycho-affective and cultural development of adolescents and their families. Such relations can help adolescents in terms of self-assertion and socialisation. Conversely, they may also symptomatically convey with them the anguish and failings that attend shortcomings in the exercise of parental duties.

KEYWORDS

Adolescence, sibling, interculturality, family.